

Doc. 14949
05 juillet 2019

Suivi de la Résolution 2276 (2019): halte aux propos et actes haineux dans le sport

Déclaration écrite n° 690

Cette déclaration écrite ne reflète pas la position de l'Assemblée, mais uniquement celle des membres qui l'ont signée. Elle ne fera pas l'objet de mesures supplémentaires de l'Assemblée.

Nous, soussignés, déclarons ce qui suit:

Nonobstant la [Résolution 2276 \(2019\)](#) de l'Assemblée parlementaire, l'on continue de constater des propos et des actes racistes, xénophobes, sexistes et homophobes dans le sport, et souvent leurs auteurs ne sont pas inquiétés.

Le sport devrait offrir des opportunités de développer des liens entre les personnes, de mobiliser des gens de divers milieux et de promouvoir le respect et la tolérance mutuelles: les idées discriminatoires n'y ont pas leur place.

Les spectateurs et les joueurs devraient avoir le droit de participer à des manifestations sportives sans craindre d'être ciblés par la violence, les troubles à l'ordre public et d'autres agissements criminels. La Convention du Conseil de l'Europe sur une approche intégrée de la sécurité, de la sûreté et des services lors des matches de football et autres manifestations sportives est l'instrument juridique le plus ambitieux en la matière. Malheureusement, certains États ont déclaré dans leur instrument de ratification que la Convention ne s'applique pas à l'égard d'un autre État partie, niant ainsi son but et son objet. Les États qui ont une attitude discriminatoire à l'égard de tout pays, race, ethnie ou groupe humain ne sauraient se voir confier l'organisation de manifestations sportives internationales à l'avenir.

Par exemple, l'Azerbaïdjan a récemment annoncé son refus de laisser entrer des ressortissants arméniens sur son territoire pour assister à la finale de l'Europa League de l'UEFA, ce qui est alarmant. Il est profondément déconcertant qu'un footballeur arménien ait été empêché de jouer la finale, en raison de problèmes de sécurité liés à son appartenance ethnique.

Signé (voir au verso)



Signé¹:

HAYRAPETYAN Tatevik, Arménie, PPE/DC
ANDERSON Donald, Royaume-Uni, SOC
AVETISYAN Sos, Arménie, SOC
BERTI Francesco, Italie, NI
BILLI Simone, Italie, NI
CHRISTIANSSON Alexander, Suède, CE
EFSTATHIOU Constantinos, Chypre, SOC
FOULKES George, Royaume-Uni, SOC
HOPUS Inka, Finlande, SOC
IGITYAN Hovhannes, Arménie, ADLE
KILJUNEN Kimmo, Finlande, SOC
LE NAY Jacques, France, ADLE
MARUKYAN Edmon, Arménie, ADLE
MASŁOWSKI Maciej, Pologne, CE
MELKUMYAN Mikayel, Arménie, CE
RIBOLLA Alberto, Italie, NI
SCHENNACH Stefan, Autriche, SOC
STRIK Tineke, Pays-Bas, SOC
VARDANYAN Vladimir, Arménie, PPE/DC
VOGT Günter, Liechtenstein, ADLE
ZOHRABYAN Naira, Arménie, CE

Total = 21

1. ADLE: Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe
CE: Groupe des conservateurs européens
PPE/DC: Groupe du Parti populaire européen
SOC: Groupe des socialistes, démocrates et verts
NI: non inscrit dans un groupe